



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018

Département du Gard  
Mairie de  
Molières-sur-Cèze

Étaient présents : Georges Adryanczyk-Perrier, Dominique Agniel, Jean-Louis Bertrand, Florence Bouis, Sylvain Cividino, Coralie Damay, Patrick Dumas, Chantal Licari, Francette Maillet, Nathalie Mauchand, Georgette Mazon, Marie Menard, Jacques Navarro, Valérie Remond.

Étaient absents : Karine Abderrhamann représentée par Francette Maillet, Lionel Beaufiles représenté par Dominique Agniel, Josiane Supron représentée par Georgette MAZON, Cyril Aubanel, Patrick Talaron.

La séance est ouverte à 18 h 30. Est nommée secrétaire de séance : Georgette Mazon.  
Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 février 2017 est approuvé à l'unanimité.  
Décision prise au titre de l'article L 2122.22 : prêt de la parcelle N°192 de 25 163 m<sup>2</sup> dénommée le parc à bois l'association Gio de la louve pour une durée de deux ans à compter du 1 mars 2018.

**1 - Vote des taux impôts locaux 2018** : Par 16 voix pour et une contre (Mauchand), le Conseil Municipal, décide de fixer les taux pour l'exercice 2018 aux montants suivants :

	<i>Taux 2017</i>	Bases d'imposition estimée avec la Notification 1259 COM de 2018	<i>Taux proposé 2018</i>	Recettes prévisionnelles 2018
Taxe d'habitation	19,35%	1088000	19,35%	210 528,00 €
Taxe foncière bâtie	24,44%	850900	24,44%	207 960,00 €
Taxe foncière non bâti	67,32%	4600	67,32%	3 097,00 €
				<b>421 585 €</b>

**2 - Budget primitif 2018 de la commune** : Monsieur Bertrand expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018 :

- Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 738 644,06 €
- Les dépenses et recettes d'investissement votées au niveau opération s'équilibrent à 1 824 908,89 €

Budget approuvé par 14 voix pour et trois abstentions (Bouis, Dumas, Remond).

**3 - Subvention au service de l'eau et de l'assainissement** : M. Bertrand présente la nécessité d'abonder le budget du service de l'eau et de l'assainissement par une subvention du budget de fonctionnement du budget communal de 40 000 €.

A la question de M.DUMAS relative à la légalité de cette subvention, il est précisé que pour les communes de moins de 3 000 habitants il y a « possibilité de recevoir des subventions de fonctionnement et d'investissement sans restriction ni justification », sur décision de l'assemblée communale (Référence rubrique 791, 26<sup>e</sup> édition - Roland Brolles - Bernadette Strab - Thierry Maréchal - Édition Berger Levrault).

Adopté par 14 voix pour et trois abstentions (Bouis, Dumas, Remond).

**4 - Budget primitif 2018 service eau et assainissement** : Monsieur Agniel présente le budget primitif 2018 du service de l'eau et assainissement. Les travaux d'investissement concernant la reconstruction du réseau d'assainissement de Molières.

- Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 356 175,93 €

- Les dépenses et recettes d'investissement  **votées au niveau opération**  s'équilibrent à 906 829,25 €.

Adopté par 14 voix pour et trois abstentions (Bouis, Dumas, Remond).

**5 Facture d'eau et d'assainissement** : Sur proposition de Monsieur le Maire, il est décidé d'annuler des factures pour un montant de 2 641,37 € comportant des erreurs de facturation. Unanimité.

**6 - Budget primitif 2018 site industriel** : L'exercice 2018 s'établit à

- Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 281 584,71 €

- Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 195 557,51 €.

Adopté par 14 voix pour et trois abstentions (Bouis, Dumas, Remond).

**7- Budget primitif 2018 lotissement** : L'exercice 2018 s'établit à

- Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 51 221,04 €

- Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 71 221,04 €.

Adopté par 14 voix pour et trois abstentions (Bouis, Dumas, Remond).

**8- Budget amendes de police -subvention 2018** : Monsieur le Maire expose au conseil que ce projet communal s'inscrit dans une étude globale de nos problématiques sécuritaires.

L'agglomération de Gammal, 600 habitants, est traversée par le CD 130. Cette voie départementale dessert les villages de Saint Florent sur Auzonnet, Les Mages via Alès. Les autocars scolaires NTEC empruntent journalièrement, matin, midi et soir ce tronçon de route .

Dans le hameau de Gammal, de nombreuses rues adjacentes débouchent sur cette même voie rectiligne propice à des allures excessives et des commerces, alimentation, garage automobile, vêtements, textiles, coiffeuse ainsi que le groupe scolaire situé à proximité provoquent sur cette portion de départementale nommée Avenue Pasteur un afflux de piétons et de véhicules.

L'agglomération de Molières-sur-Cèze où se situe la mairie est desservie par le CD 244. Cette voie rectiligne, Avenue Pasteur suivie de la rue de la Cèze, d'une longueur de 900 mètres, à forte déclivité entraîne là aussi une vitesse excessive des véhicules. Elle débouche sur la rue de la République, rue étroite fréquentée et commerçante, le mairie, boulangerie, coiffeuse, bureau de tabac, café, la poste.

Monsieur le Maire propose au conseil de demander une subvention au titre des amendes de police pour la pose de quatre radars pédagogiques et quatre coussins berlinois pour un montant global évalué à 10 242 € H.T. Adopté à l'unanimité,

**9 - Ecoles de Molières** : Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision du rectorat prise par arrêté du 5 mars 2018 de fermer une classe de l'école élémentaire André Payand à compter de la rentrée scolaire 2018-2019. Monsieur le Maire présente la proposition validée par les deux conseils d'écoles de fusionner administrativement les deux établissements scolaires de Molières-sur-Cèze et de mettre en place une direction unique. Unanimité.

**10 - SMEG génie civil téléphonie aux Brousses** : Monsieur le Maire présente les travaux de résorption des réseaux fils nus pris en charge par le SMEG et les travaux de reprise téléphonique 2 500 euros hors taxe sont à la charge de la mairie. **Vote unanimité**

**11 - Prime à la performance des services :** Monsieur le Maire présente le rapport d'exécution des missions programmées par le conseil municipal pour l'année 2017. Ce dossier a fait l'objet d'une information auprès de la commission technique paritaire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les conclusions du rapport présenté, et décide que le versement de la prime s'effectuera dans les conditions réglementaires selon l'échéancier suivant :

- pour la période 2017 le solde de 150 € sera versé en avril 2018,
- pour la période 2018 l'avance de 100 € sera versée en septembre 2018,

**12 - Parc National des Cévennes :** charte "Pour une nuit préservée en Cévennes". Monsieur le Maire présente les objectifs de la charte "Pour une nuit préservée en Cévennes" établie par le Parc National des Cévennes dans la cadre de la mise en place d'une réserve internationale du ciel étoilé (RICE). Participation adoptée à l'unanimité.

**13 - Pays de «Cévennes - contrat de ruralité 2018 :** Monsieur BERTRAND présente à l'assemblée le projet d'aménagement de la place du village de Molières-sur-Cèze. Ce projet doit permettre la revitalisation du centre village. Le projet est estimé à 90100€ H.T. (87 100 € H.T. De travaux et 3 000 € H.T. Frais de maîtrise d'œuvre).

Pays des Cévennes - contrat ruralité 2018	27 030,00 €
Région	18 020,00 €
Reste à la charge de la commune	45 050,00 €

La région participerait à hauteur de 20%. Adopté à l'unanimité.

**14 - Désignation du correspondant de la commune auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard:** Monsieur Sylvain CIVIDINO est désigné en qualité de correspondant du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard à l'unanimité.

**Questions diverses :** La vitesse des voitures sur les voies du site industriel est abordée. Monsieur le Maire propose de mener une étude sur les mesures possibles à prendre.

Fin de séance 20h 20

La secrétaire de séance,

  
Georgette Mazon,

Dominique Agniel,

Sylvain Cividino,

Chantal Licari,

Marie Menard,

Jean-Louis Bertrand,

Coralie Damay,

Francette Maillet,

Jacques Navarro,

Le Maire,

  
Georges ADRYANCZYK-PERRIER,

Florence Bouis,

Patrick Dumas,

Nathalie Mauchand,

Valérie Remond